



Propriété intellectuelle travail étudiant kinésithérapeute

Par **EFERRAND**, le **01/06/2015** à **11:17**

Bonjour à tous, nouveau sur ce forum je souhaiterais avoir un avis sur mon problème. Je suis étudiant en école de kinésithérapie, et au cours de notre formation un travail de recherche est effectué en groupe. Suite à ce travail très souvent et sans accord préalable avec les étudiants concernés les meilleurs de nos travaux sont publiés dans des revues scientifique et proposés en vente par des cadres enseignants de notre école, en leur noms, et sans accord préalable avec les étudiants du groupe. Les étudiants sont seulement cité en fin d'article en remerciements mais ne sont pas avertis de cette action. Vu que nous ne sommes pas prévenus, ni rétribués pour notre travail (vendu proche des 30 euros l'unité), je me demande si cela est bien légal. Merci d'avance de vos réponses. Cordialement.

Par **ippm**, le **28/07/2015** à **16:26**

Si vous êtes intéressé par la kinésithérapie alors rejoignez notre école; pour plus d'information visitez notre website: <http://ippm.ma/>